



## 1. PRESENTATION

PREMARISQ - Pôle Formation est un organisme de formation dont le siège est sis 38 rue Pasteur 54140 JARVILLE LA MALGRANGE, et dont la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de la région GRAND-EST sous le numéro 44 54 0356 154. PREMARISQ - Pôle Formation développe, propose et dispense des formations en présentiel et en distanciel.

PREMARISQ réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations de formation PREMARISQ étant ci-après dénommé « Offre PREMARISQ »). Toute prestation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la forme sera ci-après dénommée « Contrat ».

## 2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre PREMARISQ relative à des Contrats passés à PREMARISQ par tout client professionnel (ci-après dénommé « Client »). Le fait de signer un Contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions.

Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que PREMARISQ ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente par l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de PREMARISQ lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre PREMARISQ à ses besoins.

## 3. TYPES DE FORMATION

### 3.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation sur-mesure. Elle est réalisée en France, dans les locaux mis à disposition par le Client.

### 3.2. Conditions financières

Tous les prix, exprimés en Euros, sont fermes, définitifs et correspondent aux seules prestations décrites dans l'Offre PREMARISQ. Toute prestation supplémentaire, c'est-à-dire non prévue dans l'Offre PREMARISQ, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire.

Le tarif applicable est celui mentionné au catalogue. Tous les prix sont stipulés "hors taxe". Il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture. Les prix comprennent les fournitures de supports de cours mais sont exclusifs de tout autre frais notamment de transport et d'hébergement. Les éventuelles taxes ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Les factures sont accompagnées de la copie de la feuille d'emargement attestant la présence du stagiaire et d'une attestation de stage pour le participant.

Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture,
- le règlement sera effectué par chèque ou par virement bancaire ou postal,
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, PREMARISQ pourra suspendre tous les Contrats en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application, *pro rata temporis* par période d'un mois calendaire, de pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. PREMARISQ aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à PREMARISQ.

### 3.3. Documents contractuels

Le présent article ne concerne pas le cas de formation sur mesure où un Contrat spécifique aura été établi.

Pour chaque demande de formation, sur la base de la proposition budgétaire, une convention valant contrat est établie selon les textes en vigueur et systématiquement adressée au Client qui devra la retourner par courrier au plus tard 21 (vingt et un) jours calendaires avant le premier jour de la formation (cachet de la Poste faisant foi), revêtue d'un bon pour accord et de la signature de la personne autorisée, et accompagnée de tous les documents et informations requis. Le contrat est réputé valide et entre en vigueur à réception par PREMARISQ de cette convention complète, dûment signée (ci-après dénommée « Contrat »).



### **3.4. Remplacement d'un participant**

PREMARISQ offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Les remplacements de participants sont admis à tout moment en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions d'acceptation à la formation (prérequis).

### **3.5. Prérequis**

Pour chacune des formations PREMARISQ, les prérequis exigés pour pouvoir participer à la formation sont mentionnés sur la fiche produit. Pour toute formation la maîtrise de la langue d'enseignement est exigée.

Il est de la responsabilité du Client de vérifier la conformité des prérequis de son personnel. PREMARISQ se réserve le droit de refuser un stagiaire ne disposant pas au moment de la formation des prérequis exigés. Il sera dû, dans ce cas, au titre de frais de dossier et de dédommagement un montant égale à 50 % du montant de la participation.

### **3.6. Annulation à l'initiative du Client**

Les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation de la formation par le Client, la notification écrite à PREMARISQ – Pôle formation doit être transmise par courriel ou courrier dès que celui-ci en a connaissance. En cas d'annulation par le Client de la formation, des indemnités compensatrices sont dues comme suit :

- annulation communiquée avant 20 (vingt) jours calendaires avant le début de la formation : annulation sans frais pour le Client
- annulation communiquée entre 15 (quinze) et 20 (vingt) jours calendaires avant le début de la formation : 30% des honoraires relatifs à la session seront dus par le Client
- annulation communiquée après moins de 15 (quinze) jours calendaires avant le début de la formation jusqu'à la veille : 50% du prix de la formation sera dû par le Client
- annulation le premier jour de la formation ou non présentation du (des) participant(s) : 100% du prix de la formation sera dû par le Client.

PREMARISQ ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation de la session de formation, ce dernier resterait à la charge du client. Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure, le Client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire.

### **3.7. Annulation à l'initiative de PREMARISQ**

Lorsque le nombre de stagiaires est inférieur au seuil fixé (déterminé en fonction de chaque formation dans l'Offre PREMARISQ), PREMARISQ se réserve le droit d'annuler la formation faute de stagiaires. En cas d'annulation par PREMARISQ de la formation par manque de stagiaires, des indemnités compensatrices sont dues par le Client : 50% du prix de la formation auxquels s'ajoutent les éventuels frais de déplacement et d'hébergement.

PREMARISQ ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

### **3.8. Organisation et sécurité**

Le Client a la responsabilité de mettre à disposition pour ses stagiaires et le (les) formateur(s) PREMARISQ des locaux conformes à la réglementation en vigueur (Code du travail, réglementation des établissements recevant du public). En outre, le Client devra s'assurer que les locaux où est dispensée la formation soient équipés du mobilier nécessaire et en quantité suffisante (caractéristiques figurants sur chaque fiches produits). Les locaux accueillant la formation doivent satisfaire aux règles d'hygiène, aux conditions de travail en vigueur et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lors de l'établissement de la convention, PREMARISQ prendra contact avec le Client pour vérifier l'ensemble de ces éléments.

### **3.9. Suivi des formations**

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.





### **3.10. Fin de formation**

Certaines formations, par leurs natures et exigences réglementaires, sont soumises à des tests d'évaluation obligatoires. La remise des attestations ou certificats de stages est soumise à la réussite à ces tests.

## **4. LIMITATIONS DE RESPONSABILITES de PREMARISQ**

### **4.1. Responsabilité contractuelle & délictuelle**

La responsabilité de PREMARISQ ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à PREMARISQ. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de PREMARISQ est expressément limitée à l'indemnisation des dommages matériels ou corporels directs prouvés par le Client. La responsabilité de PREMARISQ est plafonnée au montant du Contrat.

En aucun cas, la responsabilité de PREMARISQ ne saurait être engagée au titre des dommages indirects et/ou immatériels tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Enfin, les dommages de toute natures causées par PREMARISQ ou le Client aux tiers sont réglés selon le droit commun.

### **4.2. Intervention médicale**

Le cas échéant, le Client autorise PREMARISQ à prendre toute mesure d'urgence, à savoir :

- Appeler un médecin ou les secours et fournir au stagiaire les soins de 1ere urgence pour les formations externalisées ou en inter-entreprises.
- Faire admettre le stagiaire à l'hôpital selon l'avis médical. Aucun des frais ainsi occasionnés n'est pris en charge par PREMARISQ ; le Client est invité à souscrire une police d'assurance en la matière pour chacun de ses stagiaires.

### **4.3. Force majeure**

PREMARISQ ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure (frais engagés par le Client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure). Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à PREMARISQ, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de l'autorisation d'accès aux sites prévus au Contrat, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PREMARISQ.

## **5. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

PREMARISQ est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par PREMARISQ pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de PREMARISQ. A ce titre, sans accord exprès formel de PREMARISQ, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris ainsi que toute base de données figurant le cas échéant sur la plateforme de PREMARISQ, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, PREMARISQ demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client.

PREMARISQ se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'Offre PREMARISQ.

## **6. CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentiel les informations et documents concernant l'autre partie de quelque que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par PREMARISQ au Client. PREMARISQ s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.



### **6.1. Communication**

Le Client accepte d'être cité par PREMARISQ comme client de ses offres de services, aux frais de PREMARISQ. Sous réserve du respect des dispositions aux articles 5 et 6, PREMARISQ peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **6.2. Protection des données à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'Offre PREMARISQ et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat,
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services,
- conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PREMARISQ.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. PREMARISQ conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation, pour une période n'excédant pas une année, durée suffisante à l'appréciation de la formation.

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par PREMARISQ et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise PREMARISQ 38 rue Pasteur 54140 JARVILLE – [contact@premarisq.fr](mailto:contact@premarisq.fr).

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnées ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## **7. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DECOMPETENCE**

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et PREMARISQ à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Nancy.

## **8. REGLES APPLICABLES**

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité du site où s'effectue la formation.

\*\*\*